



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2016

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil seize, le vingt-deux décembre, à 20 heures,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 16 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 18

ABSENTS EXCUSES: 4

ABSENTS: 1

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Adopté la décision modificative n° 2 relative aux travaux en régie ;
2. Adopté la décision modificative n° 3 relative aux cessions ;
3. Autorisé le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, avant le vote du budget primitif 2017;
4. Accordé à la SA d'HLM Bâtir et Loger la garantie de la commune pour le remboursement d'un emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne destiné à financer une opération de construction de 6 pavillons Allée du petit Pont, Allée des Tilleuls.
5. Approuvé la convention de remboursement de la quote-part de la contribution SDIS 2016
6. Décidé de maintenir les tarifs modulés concernant la surtaxe eau ;
7. Décidé de refuser les tarifs proposés par le délégataire du golf et d'accepter l'augmentation à hauteur de 1 % maximum sur chaque tarif ;
8. Décidé d'appliquer les nouveaux tarifs au cimetière de Savigneux ;
9. Adopté les propositions des ratios promus promouvables ;
10. Adopté la modification du tableau des effectifs ;
11. Adopté le tarif de rémunération des agents recenseurs ;
12. Autorisé la signature de la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Balbigny ;
13. Adopté les propositions pour la redevance d'occupation du domaine public par GRDF ;
14. Approuvé les conditions générales pour la mise à disposition par le département de la Loire de la plateforme de dématérialisation des actes
15. Emis un avis favorable à l'ouverture des commerces certains dimanches de 2017

Le Maire,

Christophe BRETTON